

Coordination de la Campagne contre la Vie

Bujumbura, le 22/01/2015

Chère au Burundi regroupant 477 Organisations

et Confédérations syndicales

A Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi avec les assurances de notre plus haute considération ;

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale avec les assurances de notre très haute considération ;
- Son Excellence Monsieur le Premier Vice-Président de la République du Burundi avec les assurances de notre très haute considération ;
- Son Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président de la République du Burundi avec les assurances de notre très haute considération ;
- Son Excellence Monsieur l'Ombudsman de la République du Burundi avec les assurances de notre très haute considération ;

à Bujumbura

Objet : Demande de suppression de la nouvelle
taxe de 42 Fbu sur les appels téléphoniques
et de l'ajustement du prix du carburant
à la pompe

Excellence Monsieur le Président de la République,

Les Confédérations et Organisations membres de la Campagne contre la vie chère au Burundi ont été très surpris de constater que la loi budgétaire de 2015 prévoit une taxe supplémentaire sur les appels téléphoniques, qui est déjà supportée par les citoyens. Certaines organisations de notre confédération avaient déjà demandé pour que cette taxe qui vient enfoncer le clou dans la misère des citoyens burundais soit supprimée, car le téléphone n'est pas un outil de luxe, mais de travail. Mais comme toujours, le Gouvernement ne répond même pas à nos cris de désespoir et préfère toujours user de la force dans ses décisions contre ses propres citoyens.

Excellence Monsieur le Président de la République, permettez-nous de vous brosser brièvement les entorses que contient la loi budgétaire à propos de cette taxe, ainsi que les contradictions qui s'observent avec l'ordonnance ministérielle de sa mise en application. L'article 37 de la loi budgétaire 2015 stipule : « *Il est institué une taxe spécifique de téléphone mobile sur le trafic national. Cette taxe est de 42 Fbu par minute* ». Cet article est contrarié par l'article 2 de l'Ordonnance Ministérielle n°540-003-2015 du 2 janvier 2015 qui stipule que « *cette taxe s'applique à tout appel émis depuis un réseau de communication habilité à opérer sur le territoire du Burundi quel que soit la destination de l'appel (nationale ou internationale)...* ». C'est une violation flagrante de la loi !

Pire, l'article 9 de la même ordonnance ministérielle stipule que « *dans le cadre de la taxation sur les communications nationales au Burundi, le partenaire technique de l'ARCT bénéficiera d'une exonération de tous les droits, taxes et impôts de toute nature concernant l'importation du matériel nécessaire, ainsi que d'une exonération de tous droits, taxes et impôts de toute nature sur les honoraires et paiements nets dus audit prestataire pour la fourniture des biens et services.* » Et l'article 10 d'ajouter : « *Au titre de ses honoraires et de l'amortissement de ses investissements, le prestataire, partenaire technique de l'ARCT percevra une rémunération égale à 25% de la taxe appliquée aux communications téléphoniques nationales au Burundi* ».

Au regard des articles 9 et 10, Excellence Monsieur le Président de la République, il est très regrettable de constater que l'Etat veut à tout prix favoriser ce partenaire technique de l'ARCT au détriment du citoyen qui n'a même pas de moyens. En analysant donc ces deux articles (9 et 10), il est clair que la gestion même des fonds issus de ces taxes ne sera pas transparente. Ce partenaire technique sera traité exactement comme celui du dossier SG2 à qui on a abandonné toutes les taxes et impôts. Ce qui a suscité beaucoup d'interrogations, car le contrat était couvert par nombreuses zones d'ombres.

Excellence Monsieur le Président de la République, cette mesure de revoir à la hausse la taxe sur la communication commence à produire des effets néfastes sur les citoyens. Toutes les compagnies de téléphonie mobile ont pris des mesures qui ne sont pas douces pour les citoyens : suppressions des flottes, des bonus, etc. Or, les flottes par exemples facilitaient la communication pour différents groupes d'individus qui font un travail d'équipe comme les militaires, les policiers, les journalistes, les administratifs de la base au sommet, les membres des organisations de la société civile, etc. Les conséquences sur les plans social, économique, des relations, etc. sont nombreuses. Le téléphone qui, jusqu'ici était un tisseur de liens sociaux entre les individus sera désormais considéré comme un pont cassé qui ne permet pas un contact entre les gens de deux bords, car, le citoyen lambda sera incapable de s'acheter le crédit de communication devenu très cher. Au point de vue économique, les transactions vont se dérouler à pas de tortue, et les pertes pour les hommes d'affaires et pour les commerçants est prévisible. Bref, cela va diminuer le pouvoir d'achat des citoyens, et partant, les impôts et taxes vont également diminuer au niveau du trésor public.

Excellence Monsieur le Président de la République, ces problèmes de hausse des taxes sont à l'origine de la souffrance du citoyen. Or, les hommes et femmes politiques n'hésiteront pas à l'inciter à voter pour lui, au moment où il meurt de faim à cause de ces leaders politiques.

Excellence Monsieur le Président de la République, les économistes affirment bien que « trop d'impôts tuent l'impôt. » Ils n'ont pas tort. Souvenez-vous, en 2013, lorsque l'Etat a décidé de revoir à la hausse le coût de la communication téléphonique vers l'étranger, il se pourrait que les consommations aient baissé de 75%. C'est peut-être pour cette raison qu'aujourd'hui, le Gouvernement vient de ramener le coût de l'appel téléphonique vers l'étranger à 0.16\$ par minute alors qu'il l'avait fixé à 0.32\$ par minute en 2013. Ce qu'il veut compenser par la hausse des taxes sur les consommations téléphoniques à l'interne surtout.

Pour être concret, voici le tableau indiquant l'impact de la taxe spécifique de 42 Fbu sur le prix au consommateur.

Compagnie	Tarifs actuels internes au réseau (en Fbu)	Nouveaux tarifs (en Fbu)	Part de la taxe dans le tarif (en Fbu)
Econet	100	142	72
Africell	80	122	66
Leo	180	222	96
Smart	99	140	72
Onamob	66	108	62

Signalons aussi que les téléphones fixes sont concernés par cette nouvelle taxe.

Excellence Monsieur le Président de la République, nous profitons aussi de cette occasion pour demander au Gouvernement de fixer les prix du carburant à la pompe, conformément à la valeur de la réduction du prix du baril sur le marché international. Le prix du baril est passé de 120\$ USD à 50\$USD. Or, le Gouvernement n'a seulement diminué que de 100 Fbu le prix du litre du carburant.

Pour toutes ces raisons, Excellence Monsieur le Président de la République, nous demandons ce qui suit :

1. Les flottes, les bonus, etc. supprimés doivent être restaurés pour permettre aux citoyens de continuer à communiquer aisément et pour qu'ils continuent à travailler et faire leurs affaires sans contraintes ;
2. Cette décision d'exonérer la société technique partenaire de l'ARCT doit être supprimée. Ce qui est très bizarre, c'est que la décision d'exonération provient du cabinet du Ministre alors que les taxes sont du domaine de la loi article 159 de la Constitution burundaise.
3. Le prix du carburant à la pompe doit diminuer au même niveau que la variation du prix du baril sur le marché international.

Excellence Monsieur le Président de la République, nous demandons au Gouvernement de prendre des mesures conséquentes pour alléger les souffrances des citoyens déjà plongés dans une situation d'extrême pauvreté et cela dans les meilleurs délais. Dans le cas contraire, les Organisations et Confédérations syndicales engagées dans la campagne contre la vie chère au Burundi se réservent le droit d'entreprendre des actions nécessaires et ce dans les délais réglementaires, afin d'amener le Gouvernement à prendre des mesures salutaires pour la population.

Dans l'attente d'une suite favorable à la présente, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'expression de notre plus haute considération.

Pour la Coordination de la Campagne
contre la vie chère au Burundi

Tharcisse GAHUNGI
Président de la COSYBU

Gilbert NYAWAKIRA
Président du CSB

Gabriel RUFYIRI
Président de l'OLUCOME

NOEL NKURUNZIZA
Président de l'ABUGO

C.P.J à :

- Excellence Monsieur le Ministre des Finances et de la Planification du Développement Economique ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre de la Communication, des Télécommunications, des Postes et des Relations avec le Parlement ;
- Son Excellence Madame la Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre à la Présidence Chargé de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre du Commerce, de l'industrie et du Tourisme ;
- Monsieur le Secrétaire Général de la CFCIB ;
- Monsieur le Président de l'Association des Pétroliers du Burundi ;
- Monsieur l'ADG de Leo Burundi ;
- Monsieur l'ADG d'AFRICELL Burundi ;
- Monsieur l'ADG de Smart Burundi ;
- Monsieur l'ADG d'Econet Burundi ;
- Monsieur le DG de l'ONATEL.